



**HAL**  
open science

## A chacun son classement

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. A chacun son classement : l'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières. *Patrimoines: revue de l'Institut national du patrimoine*, 2006, n° 2, pp.23 - 29. halshs-00119369

**HAL Id: halshs-00119369**

**<https://shs.hal.science/halshs-00119369>**

Submitted on 8 Dec 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***A chacun son classement***

### ***L'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières***

Christian HOTTIN

Mission ethnologie

DAPA - Ministère de la Culture

#### ***Introduction***

Dans *La distinction*, Pierre Bourdieu a défini les agents sociaux comme des « classeurs classés selon leurs classements »<sup>1</sup>. Il s'agissait alors pour lui, à l'évidence, des classements opérés par les individus pour qualifier ou disqualifier un goût, une attitude ou une pratique. Qu'en est-il de l'étude de cette pratique spécifique que constitue, précisément, le classement ? Jack Goody a montré toute l'importance qu'avait eu, dans l'histoire de l'humanité, l'accès à la « raison graphique »<sup>2</sup>, et donc la capacité pour l'homme de dresser des tableaux ou des listes (des *inventaires* en somme) de ce qu'il possède. Si l'importance générale du phénomène est tenue pour acquise, il n'en est pas moins intéressant de se pencher sur les variations sociologiques de cette pratique.

De par sa formation et sa mission, l'archiviste est habilité à édicter des normes de classement. Le quotidien de sa profession fait de lui un prescripteur de normes, plus ou moins contraignantes<sup>3</sup>, vis à vis des administrations, des collectivités ou des particuliers qui le sollicitent pour prendre en charge leurs documents. Mais l'exercice du métier est aussi pour le conservateur le moment où la

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 1978, 670 p.

<sup>2</sup> Jack Goody, *La raison graphique, la domestication de la pensée sauvage*, Paris, éditions de Minuit, 1979, 274 p.

<sup>3</sup> On parle alors de « recommandations » ou de « bonnes pratiques ». Voir par exemple : Alice Thomine, « Que faire des archives dans une agence d'architecture ? « Vade mecum » à l'usage des architectes », *La Gazette des Archives - Les archives des architectes*, Paris, Association des Archivistes Français, nouvelle série n° 190-191, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2000, p. 273-277.

théorie qu'il a apprise et qu'il doit désormais diffuser subit l'épreuve de la pratique, laquelle est faite, précisément, des multiples pratiques de l'archivage qui sont celles de tous ses interlocuteurs. Quoique l'éthique collective de la profession invite l'archiviste en priorité à appliquer les méthodes de classement qu'on lui a enseignées, il se trouve également, *de facto*, en situation d'observateur, à même de décrire et de comparer ces « manières de faire » - et souvent de dire - l'archive. Cette situation est passionnante, captivante, mais aussi délicate et ambiguë : fonctionnaire en mission, le conservateur d'archives ne peut se prévaloir de la neutralité axiologique qui est celle du chercheur en sciences sociales<sup>4</sup>. Faut-il s'en tenir là, et considérer que cette l'expérience de l'archiviste en mission peut en rien contribuer à l'étude désintéressée de toute finalité pratique de ces « archivistiques particulières » que sont les méthodes de classement propres à chacun ? On postule au contraire qu'il faut tirer parti - et richesse - de cette posture délicate. Ces archivistiques particulières nous renseignent, certes, sur l'identité des producteurs de documents. On verra qu'elles révèlent aussi les représentations que ceux-ci ont de l'archive en général et de l'institution des archives en particulier<sup>5</sup>.

Il sera donc ici question des classements. Non pas ceux que mettent au point les archivistes, les cadres généraux ou particuliers qu'ils proposent pour organiser ou réorganiser les archives reçues, mais ceux que les auteurs des archives opèrent de leur propre chef, se classant eux-mêmes quand ils classent leurs archives et classant leur existence. Jean-Claude Kaufmann a montré toute la place que tenaient les processus de rangement dans l'organisation de la personnalité, et combien cette activité en apparence anodine, paraissant aller de soi, obéissait en fait à une logique très complexe et contribuait beaucoup à structurer l'individu<sup>6</sup> : voyons ce qu'il en est du rangement des archives<sup>7</sup>.

### ***Entre technique et esthétique, de l'archive au musée : les architectes***

La diversité des formes de classement apparaît d'emblée très grande. Pour s'en tenir au seul monde des architectes, on est en présence de classements numériques, alphabétiques, alphanumériques, fondés sur des diminutifs (les premières lettres du projet – par exemple « PIC »

---

<sup>4</sup> J'ai tenté d'analyser plus précisément cette situation. Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoires et sociétés*, n° 6, avril 2003, p. 99-109.

<sup>5</sup> Ce que l'on tente ici à partir du classement des archives, on aurait aussi bien pu l'envisager à partir de leur collecte, autre moment où se rencontrent normes professionnelles et foisonnement des pratiques. Voir à ce sujet notre essai de synthèse : « La collecte comme enquête : pour une approche ethnologique de la pratique archivistique (document de travail) ». Texte déposé sur HAL-SHS ([www.hal-shs.ccsd.cnrs.fr](http://www.hal-shs.ccsd.cnrs.fr)) sous la référence suivante : [halshs-00010096-version 1].

<sup>6</sup> Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage, Théorie de l'action ménagère*, Paris, Armand Colin, 1997.

pour « Musée Picasso dans le cas de Roland Simounet), ou encore chronologiques et numériques (le millésime et le numéro de l'affaire dans l'année, système identique à celui utilisé par les Archives nationales à Fontainebleau ou Roubaix). Selon l'agence, l'accent est mis sur l'unité du projet et sur sa nature, indépendamment de sa durée dans le temps, ou au contraire sur la temporalité du projet, la date de son lancement et sa durée. Ces systèmes de classement sont en outre inscrits dans la matérialité des archives, puisque des contenants (cartons, boîtes ou dossiers) de couleurs différentes peuvent servir à identifier les dossiers d'une affaire ou les affaires de l'année (pratique observée chez Alain Sarfati), à moins que le jeu des étiquettes (qui portent en gras l'année et le numéro du projet) ne rendent un effet esthétique impressionnant lorsque des centaines de boîtes sont alignées sur une même étagère.

Toutefois, chez les architectes comme chez tout autre archiviste « spontané » de sa propre activité, l'essentiel ne réside pas dans le choix de l'un ou l'autre des procédés de classement, mais bien dans les sélections opérées, au sein de ces cadres de classement entre les différents types de documents. Ainsi, la large informatisation du processus de création architecturale<sup>8</sup> conduit les producteurs à accorder une place spécifique aux documents graphiques produits manuellement. Dans le cas d'une agence d'une grande ville de l'Est, contactée en vue d'une collecte qui ne fut finalement pas réalisée, on a pu constater que ces documents faisaient l'objet d'un traitement et d'un classement particulier, qui les soustrayait pour ainsi dire à la règle commune : alors que les dossiers des affaires étaient rangés sur une grande étagère, les cahiers de dessins avaient leur place dans un meuble particulier. Ces cahiers, presque tous du même format, formaient un ensemble nettement individualisé par rapport au reste des archives de l'agence. Bien plus, ils étaient souvent « farcis » de dessins sur feuilles volantes récupérés et insérés entre les pages, comme si les architectes avaient voulu faire de ces cahiers, à côté des disquettes, disques et boîtes d'archives, une sorte un conservatoire du geste graphique, du geste artistique, notion très importante chez les architectes lorsqu'il s'agit de définir leur profession. Il arrive du reste, comme on a pu le voir avec la collecte des archives d'un important architecte parisien, que les carnets de croquis soient exclus du dépôt des archives et considérés comme des pièces ayant une valeur artistique individuelle et intrinsèque, susceptibles de faire plutôt l'objet d'un traitement muséal (ils sont fréquemment prêtés pour des expositions) et non comme des archives trouvant leur place dans une suite de documents. L'exemple des carnets de Roland Simounet, bien qu'ils aient connu finalement un

---

<sup>7</sup> Les cas étudiés ici ont été observés au cours des trois années passées en tant que conservateur aux Archives nationales (Centre des archives du monde du travail, Roubaix), où j'étais plus particulièrement responsable des fonds d'architectes, d'où la surreprésentation de cette profession dans l'échantillon.

sort différent, permet de concevoir plus nettement l'importance accordée par les créateurs à ces archives particulières : Il semble bien que du vivant de l'architecte ces 263 carnets aient constitué un ensemble quasi-autonome, reconnaissable par le format, la couleur et la marque des carnets. Il s'agissait pour l'architecte d'un espace de liberté et de création : y abondent les dessins, croquis, esquisses parfois très poussées, mais aussi les notes de calcul, les notes de chantier ou les brouillons de lettres<sup>9</sup>. Cette spécificité de l'ensemble a également été perçue par les légataires de l'architecte, qui ont dans un premier temps exclu les carnets de la donation des archives, puis les ont remis, mais en assortissant ce don de conditions restrictives de communication. L'institution des archives a pour finir elle-même entériné le caractère exceptionnel de ces archives, en leur réservant un traitement original, à travers un plan de numérisation et la publication d'un DVD-rom permettant leur consultation tout en préservant les originaux<sup>10</sup>. Dans des cas extrêmes, phénomène qui a pu être observé au centre des archives du monde du travail, la spécificité attribuée aux documents manuscrits peut conduire certains architectes à reprendre des dessins originaux pour les confier à des institutions muséales, au sein desquels ils estiment que leur valeur esthétique et leur caractère d'œuvre d'art (et non d'archive) sera mieux reconnu. A travers ces comportements se dessinent deux formes de représentations. D'une part celle que l'architecte a de lui-même et de son métier : dans une profession où les gestes sont de plus en plus automatisés, où la création est souvent dématérialisée, mais aussi où les contraintes administratives normalisatrices pèsent lourdement sur la liberté des maîtres d'œuvres, l'importance singulière accordée aux documents graphiques traduirait le souci de maintenir et même d'affirmer plus nettement le caractère proprement artistique du travail de l'architecte<sup>11</sup>. D'autre part, celle que l'architecte a des archives : si la part la plus intime, la plus authentique, de la production documentaire d'une agence ressortit au monde de l'art et non à celui des archives, on voit se manifester une opposition entre les aspects qualitatifs et quantitatifs de la production, le monde des archives étant clairement le destinataire des aspects les plus quantitatifs et sériels du travail.

### ***Procédés des classement et construction de l'identité***

---

<sup>8</sup> Au sujet de la place de l'archivage électronique et des contraintes spécifiques qu'il pose aux agences, on consultera les résultats de l'enquête menée par dans le cadre du projet européen de recherche GAUDI (axe 2.2). Données consultables sur le site : <http://www.architecturearchives.net/aae>

<sup>9</sup> Voir : Richard Klein (dir.), *Roland Simounet à l'œuvre, Architecture 1951-1996*, Villeneuve d'Asq, Musée d'art moderne, 2000, 167 p.

<sup>10</sup> Georges Mouradian (dir.) avec Alice Thomine, Aude Roëilly, Virginie Thiéry et Christian Hottin, *Roland Simounet, Carnets de croquis*, [DVD-Rom], Roubaix, Centre des archives du monde du travail, 2002.

<sup>11</sup> Christian Hottin, « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », dans *C.A.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcalá, SPU, 2004, p. 187-195.

Au-delà de l'acte de classer, l'acte d'inventorier en dressant une liste des objets classés, c'est à dire le processus d'abstraction qui permet de dresser une représentation quantifiable et comparable de la réalité tangible<sup>12</sup> fournit une autre forme de représentation de soi. Le mode de classement choisi peut être parfaitement linéaire, suivre de très près la chronologie, et constituer en définitive une chronique analytique du déroulement des faits qui se substitue par avance au discours historique susceptible d'être construit à partir des archives. Un exemple en est donné par l'inventaire que dresse le représentant d'un organisme professionnel d'urbanistes :

« (Nom de l'organisme)

Inventaire sommaire des archives

L'organisation de la profession a fait l'objet d'un ensemble de démarches successives dont la chronologie est la suivante :

**1. L'Action de l'État**

En 1982-1983, les lois de décentralisation (...) »

Dans cet inventaire le « 1 » désigne aussi bien le premier paragraphe d'un récit historique qui va se développer sur plusieurs pages que le numéro du carton contenant les documents relatifs aux événements rapportés. Comme cela peut également être observé dans les récits de vie que délivrent les donateurs potentiels dans les phases initiales de collecte des archives, le discours du producteur, oral ou écrit, tend à se substituer aux documents, et l'inventaire comme un premier récit d'histoire objective.

Mais l'inventaire réserve parfois des surprises, comme c'est le cas lorsqu'il fait apparaître un décalage important entre les propos tenus et le mode de classement adopté. Ainsi, dans le cas d'une militante syndicaliste retraitée, on voit plusieurs strates de représentation de l'individu se dessiner : lors de l'entretien oral préalable à la collecte, s'affirme le primat accordé à son militantisme dans une grande entreprise publique, les aspects antérieurs ou extérieurs de son activité n'apparaissant que fortuitement dans le cours de la conversion. Avec la « profession de foi » rédigée pour accompagner la lettre de donation des archives, il s'agit avant tout de mettre en valeur l'engagement catholique de la personne, alors que ce thème est pourtant peu présent dans les archives remises. Dans l'inventaire, enfin, l'accent est mis tout particulièrement sur une année et une action : l'année de la femme (1975) et l'organisation d'une exposition sur la condition féminine en entreprise. Toutes les autres formes d'action et de lutte, sans égard pour la

---

<sup>12</sup> Sur la liste et le tableau, voir les analyses anthropologiques classiques de Jack Goody : Jack Goody, *La Raison graphique, La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 274 p.

chronologie, sont placées dans une seconde partie de l'inventaire, la première étant exclusivement réservée à cet événement, dont l'importance paraît du coup cruciale pour la compréhension de la vie de cette personne : or les étapes précédentes de l'enquête n'avaient pas mis en évidence l'hypertrophie de cet événement unique. Prenant en défaut la rationalité du producteur et ses tentatives de représentations ordonnancées de lui-même (professions de foi, autobiographie, travaux universitaires, etc.), c'est l'écriture en apparence la plus normalisée et la plus analytique, celle de l'inventaire, qui livre au lecteur l'inattendu et le non-dit de la personne...

Il faudrait ici multiplier les exemples, mais ce ne peut être l'objet d'un court article. On l'aura compris : ce que l'on se propose de faire, en tant qu'archiviste, c'est de considérer les archives non plus comme le matériau initial d'une série de transformations susceptibles de les constituer en sources primaires de la recherche, mais comme un objet d'étude à construire, méritant d'être appréhendé indépendamment de toute finalité pratique et technique.

### ***Pour une approche non patrimoniale des archives***

Ce que suggèrent ces esquisses d'analyses de classements, c'est une approche différente des archives : moins normative (dans la mesure où est appréhendée la définition que tout à chacun propose des archives et la manière dont cette catégorie s'articule avec d'autres artefacts), moins exclusivement fondée aussi sur une base juridique. La loi française définit en effet les archives comme « l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions » : ce que révèle l'étude des classements (et que l'analyse des phases de collecte des documents mettrait en évidence de manière plus explicite encore) c'est qu'il y a autant de définitions et de limites à l'archive et autant de normes de classements qu'il y a de producteurs, tous étant archivistes de leur propre production<sup>13</sup>, qu'ils soient méticuleux ou désinvoltes.

Mais remettre en cause la prévalence des normes classificatoires et descriptives élaborées par l'archivistique institutionnalisée implique nécessairement de remettre également en question la pertinence de ces normes pour l'institution des archives elle-même : cela suppose qu'elle s'applique à elle-même une forme de critique réflexive. Divers auteurs, au premier rang desquels Sophie Coeuré et Vincent Duclert<sup>14</sup> ont observé, en France, ce paradoxe étonnant : alors qu'elle est chargée de fournir aux personnes et aux collectivités les sources historiques susceptibles de les

---

<sup>13</sup> S'agissant de cette idée, on renverra par exemple à la conférence de Daniel Fabre donnée à l'École des chartes en février 2006 sur le thème « L'archive et les archives ».

<sup>14</sup> Sophie Coeuré et Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, Éditions de la Découverte, 2001, p.5.

éclairer sur leur identité, l'institution des archives n'a longtemps que mal connu sa propre histoire<sup>15</sup>. Si ce premier regard sur soi, celui de l'histoire, a longtemps manqué à l'institution, il en est d'autre tout aussi étonnants. Intervenant sur un tout autre sujet que les méthodes de classement, celui des bâtiments d'archives, Dominique Bezombes a souligné combien l'approche que les archivistes avaient de leurs bâtiments était marquée par l'obsession des normes<sup>16</sup>. Il semblerait que cette approche normative ait été développée à l'exclusion de toute autre perspective de compréhension des « lieux de l'archive »<sup>17</sup> et que cette cécité ne soit pas l'apanage de la France : la dernière version de la bibliographie sur les bâtiments d'archives élaborée par le CIA pour le congrès de Vienne en 2004<sup>18</sup> ne comporte aucune section consacrée ne serait-ce qu'à l'histoire des bâtiments d'archives<sup>19</sup>.

Au delà de ces aspects intéressant directement l'étude de l'institution, une recherche visant à développer une archivistique moins normative et moins patrimoniale conduit à se poser la question des relations entre cette discipline et les sciences sociales. En ouvrant le colloque de 2003 consacré au thème « L'archivistique est-elle une science ? » Élisabeth Verry avait qualifié la sociologie et l'ethnologie de sciences « cousines » de l'archivistique. Qu'en est-il véritablement ? Il semble plutôt qu'en l'état actuel des choses l'archivistique soit pour les autres disciplines une pourvoyeuse d'informations, voire un pur objet d'étude<sup>20</sup>. Pour esquisser une nouvelle configuration de leurs rapports, il faudrait, certes, que l'archiviste s'approprie les méthodes des sciences sociales et les mette en pratique. Mais il serait également fort intéressant que les ethnologues fassent usage pour leurs recherches de l'important corpus méthodologique et descriptif mis au point par l'archivistique savante : les travaux ethnologiques ayant trait aux archives, y compris les plus intéressants, ne font pas usage de ces méthodes<sup>21</sup>. La validité de ces

---

<sup>15</sup> Sophie Coeuré et Vincent Duclert indiquent toutefois les importants travaux de Françoise Hildesheimer.

<sup>16</sup> Dominique Bezombes, « Stratégies de programmation » (actes à paraître du colloque organisé à Annecy par la Direction des Archives de France, juin 2003. Intervention consultable en ligne : [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html)

<sup>17</sup> Pour reprendre le titre d'un colloque organisé par le LAHIC et tenu à l'EPHESS en juin 2003 (actes parus dans *Sociétés et représentations*, avril 2005, n° 19).

<sup>18</sup> Voir : Peter Anderson and Ted Ling, « Archives buildings and references services », *Archives, memory and knowledge*, XV *international congress on Archives* (Vien, 2004). Actes non publiés

<sup>19</sup> Là encore ce point de vue mérite d'être nuancé, mais force est de reconnaître qu'il n'existe pas de synthèse globale. Pour la France on lira certaines contributions (notamment celle de Claire Béchu, « Mes archives valent bien un dépôt ») dans *Plaisir d'archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck* (Mayenne, 1997). Une bonne synthèse sur le plan européen, accompagnée d'une riche bibliographie a été composée par Anne Georgeon-Liskenne : « Aspects de la construction des bâtiments d'archives en Europe (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Russie) au XIXe siècle », *Archivi e storia nell'europa del XIX secolo* (Florence, 2003), actes à paraître. Plus récemment la revue *Livraisons d'histoire de l'architecture* a consacré son numéro 10 aux bâtiments d'archives et un travail important sur ce sujet est en cours à l'EPHE par Stéphanie Quantin, étudiante en master II d'histoire de l'architecture (sous la direction de Jean-Michel Leniaud).

<sup>20</sup> Ce fut le cas en 2002-2003 avec le séminaire organisé par le LAHIC sur le thème « Archives et sciences sociales ».

<sup>21</sup> Voir par exemple les études de Valérie Feschet. Valérie Feschet, « « Petites manies » ou rituels domestiques ? Le rangement des papiers de famille en Provence alpine », *Ethnologie française*, 1996, 2, p. 289-301 ainsi que « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, avril 2005, n° 19, p. 15-32. Dans le même recueil



méthodes serait ainsi mise à l'épreuve en dehors des pratiques habituelles de l'institution, alors même qu'elles pourraient constituer pour les chercheurs de nouveaux outils.

Christian Hottin  
Chef de la mission ethnologie  
Direction de l'architecture et du patrimoine  
Ministère de la Culture  
[Christian.hottin@culture.gouv.fr](mailto:Christian.hottin@culture.gouv.fr)

Adresse : Mission ethnologie – SD Archetis – Direction de l'architecture et du patrimoine –  
Ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75 001 PARIS. Tél : 01 40 15 77 37.

Une version remaniée et illustrée de ce texte doit paraître dans *Patrimoines, la revue de l'Institut*, n°  
2, janvier 2007, p. 23-29.

## Résumé pour *Patrimoines*

### « A chacun son classement :

### L'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières »

Christian Hottin  
Mission ethnologie, DAPA / MCC  
Christian.hottin@culture.gouv.fr

La formation des conservateurs réserve une large place à la technique archivistique. Comment le conservateur réagit-il lorsque cet enseignement est mis à l'épreuve de la pratique, notamment lorsqu'il découvre qu'à son savoir, légitimé par la science et par l'Etat, s'oppose une myriade de pratiques, chaque donateur venant le voir avec sa propre habitude du classement ? Selon nous, il ne s'agit pas alors uniquement de se poser la question de l'adaptabilité des normes officielles, ni non plus de tester leur validité voire leur supériorité face aux « manières de faire » profanes. Nous postulons que l'archiviste doit inclure dans son projet scientifique la description et la compréhension de ces archivistiques particulières.

Le cadre de l'étude est donné par les données recueillies au cours de trois années de collecte et de traitement des archives en tant que conservateur aux Archives nationales (CAMT, Roubaix). L'étude des formes de classement propres à diverses personnes ou professions (entrepreneurs, syndicalistes, architectes, associatifs) ne renseigne pas uniquement sur la conception qu'ils ont de leurs archives : elle est également un miroir tendu à l'institution des Archives, puisque les choix faits par les personnes en matière de classement et de destination de leurs documents témoignent aussi de la perception que la société a de l'institution.

En conclusion, faire de l'archivistique non plus seulement la « science des archives », mais l'étude des rapports que les individus et les collectifs entretiennent avec leurs documents pose la question des relations entre cette discipline et les sciences sociales. Question double : Comment l'archiviste peut-il s'approprier les outils des sciences sociales (entre autres les travaux de Goody ou Kaufmann) ? Quel usage ces sciences peuvent-elles faire de la méthode archivistique « officielle » : ne serait-elle qu'un objet de plus à étudier (en l'occurrence la manière dont l'Etat se préoccupe des archives de la Nation), ou est-elle porteuse de concepts généraux susceptibles d'être utilisés pour une enquête sociologique ou ethnologique ?

Illustrations : Comme il a été indiqué précédemment, il n'est pas proposé pour le moment d'illustrations définitives, dans la mesure où l'objet étudié n'est ni une œuvre d'art, ni un monument, ni un document précis. Si le projet est retenu, le texte sera illustré de documents montrant *in situ* des formes et des modes de classement des documents chez des particuliers et des professionnels (notamment des architectes), ainsi que de photographies montrant la collecte des archives.

Christian HOTTIN

### **Bibliographie pour *Patrimoines***

*Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud), *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p.

Valérie Feschet, *Les papiers des famille : une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, PUP, 1998, 246 p.

Valérie Feschet, « « Petites manies » ou rituels domestiques ? Le rangement des papiers de famille en Provence alpine », *Ethnologie française*, 1996, 2, p. 289-301.

Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, avril 2005, n° 19, p. 15-32.

Jack Goody, *La raison graphique, la domestication de la pensée sauvage*, Paris, éditions de Minuit, 1979, 274 p.

. Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoires et sociétés*, n° 6, avril 2003, p. 99-109.

Christian Hottin, « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », dans *CA.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcala, SPU, 2004, p. 187-195.

Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage, Théorie de l'action ménagère*, Paris, Armand Colin, 1997.